



Artisan en sous-traitance avec une entreprise en dépôt de bilan

Par **fabrice99**, le **05/05/2008** à **02:29**

bonjour, je suis artisan electricien du batiment, je sous-traite avec une entreprise qui construit des maisons en bois, il realise des contrats clé en main aux clients aussi, cette entreprise a fait un depot de bilan il y a une semaine, j'ai signé 2 contrats avec elle. pour ma part : le 1^{er} chantier est terminé, le 2^{eme} chantier est a 70% terminé, les 2 chantiers totalise 11 000 euros environ. j'ai une facture d'acompte de 3000 euros orevu d'etre encaissé le 8 mai, j'ai fait ma facture definive et envoyé le 12 avril 2008 (paiment 30j fin de mois prévu dans les contrats), je n'ai toujours pas reçu ma lettre de change. pour le 2^{eme} chantier j'ai anvoyé ma facture d'acompte de 2000 euros le 12 avril 2008 et je n'ai pas non plus reçu de lettre de change. j'ai arrêté les travaux pour le 2^{eme} chantier vu les circonstances. QUE DOIS-JE FAIRE ? il a-t-il moyen que je me fasse payé ? les 2 clients peuvent ils me regler directement a moi les travaux relisé ? si oui, comment procédé ?? dois-je forcément prendre un avocat (je n'ai pas du tout les moyens financier). MERCI BEAUCOUP D'AVANCE POUR VOS REPONSES